

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2019

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 11 octobre 2019 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 7 octobre 2019.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER, Alain ROBERT et Sandrine BALLAY.

Excusés : , Yannick SIRJEAN, , Didier VALLEY

Procurations : Didier VALLEY à Cédric VERNIER

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Cédric VERNIER.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 05/07/2019,
2. Signature bail location au jardin du Mont Vaudois et accord de mise en place du plan eau,
3. Rapport d'activité CCPH 2018,
4. Rapport d'activité gestion service OM 2018,
5. Décision de la gestion forêt suite aux événements climatiques,
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 5 juillet 2019 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 5 juillet 2019. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Signature bail location au jardin du Mont Vaudois :

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1^{er} Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption d'un projet de bail de location au profit de l'association Les Jardins du Mont Vaudois. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente le projet.

L'association d'insertion **Les Jardins du Mont Vaudois** exploite une parcelle agricole située en partie sur la commune de Trémoins (parcelle propriété de la CCPH) et en partie sur la commune de Verlans (parcelle propriété de la commune de Verlans). Pour préserver une certaine autonomie en eau de cette exploitation, l'association projette de réaliser un bassin de retenue d'eau : celui-ci sera principalement alimenté par l'eau de pluie et par un puits qui sera réalisé concomitamment. La commune de Trémoins dispose d'une parcelle contiguë à celle de la CCPH : cette parcelle est issue du remembrement de 2010, et elle avait été positionnée pour recevoir un projet de rhizo-filtration pour le traitement des eaux usées. Ce projet a été entretemps abandonné, rendant ainsi cette parcelle disponible.

D'autre part, le Maire expose que l'association est partenaire de longue date de la commune :

- pour le façonnage du bois de chauffage à destination des habitants du village,
- par le partenariat avec l'AMAP Mon Biau Panier en offrant la possibilité de s'approvisionner en légumes bio et locaux.

Enfin, M. le Maire rappelle au Conseil la double vocation de l'association qui est l'insertion de personnes fragiles dans le monde du travail d'une part, et la commercialisation de produits locaux et bio d'autre part. Ces deux préoccupations sont entièrement

partagées par le Conseil Municipal qui a depuis de longues années orienté son action en faveur du développement du vivre ensemble et de la préservation de notre environnement.

Il est donc proposé au conseil d'accepter la location à titre gracieux de la parcelle concernée et d'autoriser l'installation sur cette parcelle d'une retenue d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote) :

- d'accepter de mettre à disposition à titre gracieux des parcelles cadastrées ZH2 et ZH4 au lieudit « A la Cruay 1^{er} Canton » au profit de l'association d'insertion Les Jardins du Mont Vaudois, au travers d'une convention de mise à disposition d'un terrain agricole,
- d'autoriser l'association Les Jardins du Mont Vaudois à installer sur cette parcelle une retenue d'eau nécessaire à son exploitation, le site devant être sécurisé en conséquence, à la charge de l'exploitant,
- d'autoriser le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier,
- de conditionner cette décision à l'engagement de l'association à participer annuellement à au moins un évènement associatif au sein du village.

3. Rapport d'activité CCPH 2018 :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, prend acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt.

4. Rapport d'activité gestion service OM 2018 :

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité du service de collecte des ordures ménagères.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, prend acte du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCPH.

5. Décision de la gestion forêt suite aux événements climatiques :

M le 1^{er} Adjoint expose au conseil les dernières informations émanant de l'ONF au sujet de l'impact négatif sur la forêt communale des 2 sécheresses très sévères et consécutives que nous venons de connaître. Les dégâts sont d'ores et déjà apparents et touchent principalement la population des hêtres. A ce stade, l'ONF propose de réaliser une coupe sanitaire de tous les hêtres en dépérissement sur l'ensemble des parcelles de la forêt communale.

Parallèlement va se poser le problème de sécurisation du public qui serait amené à se promener en forêt : la fragilité des arbres peut provoquer des chutes de branches voire des déracinements en nombre.

Avant toute décision, il a été demandé à l'ONF de réaliser une visite du massif forestier : le rendez-vous est fixé au 19/10/2019 à 14h00 (rassemblement place de la mairie). Cette visite est ouverte à l'ensemble de la commission forêt et au delà à l'ensemble de la population du village.

6. Questions diverses :

- Visite de la forêt communale en présence de Daniel Wipff, garde forestier ONF : initialement prévue le samedi 19/10/2019, elle aura lieu le vendredi 25/10/2019 à 15h30 (rendez-vous devant la mairie),
- Réunion d'information ENEDIS sur le projet de déploiement des compteurs LINKY sur le village : jeudi 7/11/2019 à 18h30,
- Exposition « La combe de May » : les 16 et 17 novembre 2019,
- Téléthon : l'association de Laire propose une marche le samedi 23/11/2019. Au départ de Laire, elle formera une boucle qui passera par Trémoins. Départ prévu entre 10h00 et 14h00. Le soir, un repas est organisé à la salle socio-culturelle de Laire à partir de 18h00. Pour toutes précisions, voir le site internet www.tremoins.com
- Conférence débat sur l'eau : vendredi 6/12/2019 à 20h00 à La Récré,
- Repas des Aînés : dimanche 15/12/2019 à 12h00 à La récré

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.